

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 9 octobre 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0424

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0425

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 septembre 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 septembre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2019-0426

Approbation du répertoire pour des services professionnels pour divers projets en technologies de l'information (responsables de projets, conseillers en architecture, analystes d'affaires et conseillers en gestion du changement) (Appel d'offres public 60824) - [AP2019-566](#) (Ra-2147)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

1° d'approuver le répertoire pour une période de trois ans, soit de la date d'approbation au 31 août 2022, pour des services professionnels pour divers projets en Technologies de l'information (responsables de projets, conseillers en architecture, analystes d'affaires et conseillers en gestion du changement) selon l'ordre suivant :

- Lot 1 - Responsables de projets
 - 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
 - 2^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
 - 3^e rang : *ESI Technologies de l'information inc.*;
 - 4^e rang : *Agilia Solutions inc.*;
 - 5^e rang : *R3D Conseil inc.*;
 - 6^e rang : *Les Services conseils ABna inc.*

- Lot 2 - Conseillers en architecture
 - 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
 - 2^e rang : *Groupe CMI inc.*;
 - 3^e rang : *Momentum Technologies inc.*;

- 4^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
- 5^e rang : *TechnoConseil TC inc.*;
- 6^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*

■ Lot 3 - Analystes d'affaires

- 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
- 2^e rang : *Groupe CMI inc.*;
- 3^e rang : *ESI Technologies de l'information inc.*;
- 4^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
- 5^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
- 6^e rang : *R3D Conseil inc.*

■ Lot 4 - Conseillers en gestion du changement

- 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
- 2^e rang : *Groupe Edgenda inc.*;
- 3^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
- 4^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
- 5^e rang : *R3D Conseil inc.*;
- 6^e rang : *Transition Solutions B4C.*

2° d'autoriser le service concerné à y recourir selon les besoins et les dispositions établies;

3° de prendre acte des prix soumis, conformément à la demande publique de soumissions 60824 et aux soumissions des 31 mai, 1^{er} et 3 juin 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0427

**Adjudication de contrats pour la fourniture de combustible (2 lots)
(Appel d'offres public 61348) - AP2019-583 (Ra-2147)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Les Huiles Desroches inc.*, des contrats des deux lots pour la fourniture de combustible, du 1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2021, pour une somme de 11 350 693,17 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61348 et selon les prix de sa soumission du 16 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0428

**Planification de la main-d'oeuvre du Centre de biométhanisation de
l'agglomération de Québec - RH2019-851 (CT-RH2019-851) — (Ra
-2147)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver la lettre d'entente numéro 48 entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec-Section locale 1638 (SCFP)*, relative aux employés réguliers mobiles aux usines de traitement des eaux et à l'incinérateur, jointe en annexe 5 au sommaire décisionnel;
- 2° d'approuver la lettre d'entente numéro 47 entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec-Section locale 1638 (SCFP)* relative au programme de reconnaissance des acquis destiné aux techniciens-opérateurs au traitement de l'eau potable et aux techniciens-opérateurs à l'assainissement des eaux usées, jointe en annexe 4 au sommaire décisionnel;
- 3° d'approuver la lettre d'entente numéro 49 entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec-Section locale 1638 (SCFP)*, relative à l'équipe de démarrage du *Centre de biométhanisation des matières organiques*, jointe en annexe 6 au sommaire décisionnel;
- 4° d'autoriser le Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction selon les termes des recommandations du comité exécutif dans son rapport RH2019-851;
- 5° d'autoriser le virement de 310 500 \$ provenant du poste contingent d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction générale adjointe de l'eau et de la valorisation énergétique;
- 6° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0429

Démission de monsieur Raynald Bernard (ID. 131734), directeur d'ExpoCité - RH2019-863 (Ra-2147)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de prendre acte de la démission de monsieur Raynald Bernard (ID. 131734), directeur de service (poste no 37723), à ExpoCité, à compter du 13 septembre 2019, à la fin de sa journée de travail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0430

Contrat entre la Ville de Québec et monsieur Mario Blanchette (ID. 019226), directeur de projets à la direction du Service des projets industriels et de la valorisation - RH2019-868 (CT-RH2019-868) — (Ra-2147)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Mario Blanchette (ID. 019226), directeur de projets à la direction du Service des projets industriels et de la valorisation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0431

Entente entre la Ville de Québec et 9288-3537 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Déploiement du plan de commercialisation de la plateforme Inbe* - **DE2019-234 (CT-DE2019-234)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9288-3537 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 112 500 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Déploiement du plan de commercialisation de la plateforme Inbe*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 112 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0432

Adjudication de deux contrats pour l'acquisition de vêtements (cagoules, gants et bottes) pour les pompiers, les pompières et les chefs pompiers pour les années 2019 à 2021 - Lots 2 et 3 - (Appel d'offres public 60854) - **AP2019-549 (CT-2438747, CT-2438751)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, et ce, sous réserve de

l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- lot 2 : *Boivin et Gauvin inc.*, le contrat pour l'acquisition de gants de combat contre l'incendie, de la date d'adjudication au 28 août 2021, pour une somme de 111 650 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60854 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 25 juillet 2019;
- lot 3 : *Aréo-Feu ltée*, le contrat pour l'acquisition de bottes de combat contre l'incendie avec garantie prolongée, de la date d'adjudication au 28 août 2021, pour une somme de 409 575 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60854 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 26 juillet 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0433

Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'équipements pour les pompiers (tuyaux et lances) - Lot 1 - (Appel d'offres public 60857) - AP2019-591 (CT-2438765)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Équipements incendies CMP Mayer inc.*, le contrat pour l'acquisition d'équipements pour les pompiers (tuyaux et lances) - Lot 1, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, pour une somme de 251 640 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60857 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 24 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0434

Entente entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative à leur contribution respective pour la création d'un troisième lieu de diffusion et ajout au programme triennal d'immobilisations du Service de la gestion des immeubles - CU2019-070

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, concernant leur contribution respective pour la création d'un troisième lieu de diffusion, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'ajout au *Programme triennal d'immobilisations* du Service de la gestion des immeubles d'un montant de 71 250 \$, et son affectation

au projet lié à la création d'un troisième lieu de diffusion.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0435

Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - **DE2019-196 (Abrogée par CA-2020-0339)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre ledit immeuble avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, à *Gestion Kella inc.*, pour une somme de 408 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne incendie en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 274 918 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 1,0 mètre carré, tel qu'illustré audit plan préliminaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11.2 de ladite offre d'achat jointe à ce même sommaire;
- 4° d'ouvrir la rue Racine, située dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 40,3 mètres carrés, afin qu'elle devienne publique.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0436

Modification à la structure administrative de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, responsable de la gestion du territoire et de la gestion des matières résiduelles - **RH2019-853 (CT-RH2019-853)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° les modifications proposées à la nomenclature des emplois manuels et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée, jointe en annexe D au sommaire décisionnel;

2° le Service des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0437

Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval relative au renouvellement de la Chaire de recherche en eau potable - TE2019-008 (CT-2445696)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la Ville de Québec à poursuivre sa collaboration avec la *Chaire de recherche en eau potable*, dans le cadre d'un programme du *Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada* parrainé par le professeur Manuel Rodriguez;
- 2° madame Christine Beaulieu, chef de laboratoire de la Division de la qualité de l'eau du Service du traitement des eaux, à participer au comité d'orientation de la *Chaire de recherche en eau potable*;
- 3° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au versement d'une contribution financière de 120 000 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, par année, pour une durée de 5 ans, pour la poursuite de sa collaboration avec la *Chaire de recherche en eau potable*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0438

Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin de la Canardière - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2019-217

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver les modifications aux règles portant sur le stationnement :

- 1° Sur le chemin de la Canardière, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre l'avenue Champfleury et la rue Desroches, les normes suivantes sont en vigueur :

«À partir de la 18^e Rue, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 31 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 31 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 21 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir d'une distance de 99 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 44 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.»

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

«À partir de l'avenue Champfleury, en direction est, jusqu'à la 18^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de la 18^e Rue, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 31 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 31 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 21 m, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir d'une distance de 52 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 47 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 99 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 44 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi;

À partir d'une distance de 143 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 26 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 90 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 28;

À partir d'une distance de 169 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 29 m, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir d'une distance de 198 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, sur une distance de 85 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 90 minutes, de 9 h à 18 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 28;

À partir d'une distance de 283 m à l'est de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à la rue Desroches, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

2° Sur le chemin de la Canardière, sur le côté sud, sur le tronçon compris entre l'avenue Saint-Pascal et l'avenue Mailloux, les normes suivantes sont en vigueur :

«À partir de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à l'avenue De La Vérendrye, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

«À partir de l'avenue Saint-Pascal, en direction est, jusqu'à l'avenue Bardy, l'arrêt d'un véhicule routier, à l'exception d'un autobus, est interdit;

À partir de l'avenue Bardy, en direction est, jusqu'à l'avenue De La Vérendrye, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir du boulevard Sainte-Anne, en direction est, jusqu'à l'avenue Nicolet, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir de l'avenue Nicolet, en direction est, jusqu'au boulevard Sainte-Anne, il est interdit de stationner un véhicule routier;

À partir du boulevard Sainte-Anne, en direction est, jusqu'à l'avenue Mailloux, il est interdit de stationner un véhicule routier.»

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0439

Entente entre la Ville de Québec et *Centre de gestion de l'équipement roulant* relative à la location de 12 automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois (Dossier 61175) - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération - **AP2019-414 (CT-2431539, CT-2433819, CT-2438782, CT-2443609)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre de gestion de l'équipement roulant*, relative à la location de huit automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois, destinées au Service de police et au Service du traitement des eaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0440

Autorisation de disposer des équipements et biens meubles en surplus du *Colisée* - **AP2019-628**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le directeur d'*ExpoCité* à procéder à la vente des équipements et biens meubles, en surplus du *Colisée*, aux citoyens et aux organismes publics, selon les modalités prévues au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à disposer des équipements et des biens meubles invendus, selon les modalités prévues à la *Politique d'approvisionnement de la Ville de Québec*;

- 3° l'ajout budgétaire d'un montant estimé de 391 389,43 \$ et son affectation au projet lié à la désinstallation des équipements et des biens meubles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0441

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 771, rue du Prince-Édouard, connu et désigné comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, et établissement de deux servitudes réelles et perpétuelles dont l'une aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada* et l'autre souterraine en faveur d'*Hydro-Québec* sur des parties de ce même lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2019-204 (Modifiée par CA-2019-0507, CE-2019-2033) (CT-DE2019-204)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche 1932002-A afin d'y ajouter une somme de 250 000 \$;
- 2° d'approprier, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, un montant de 250 000 \$ pour l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble;
- 3° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble connu comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 536,6 mètres carrés, avec dépendances dessus construites, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 2 800 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 4° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour une ligne de distribution d'énergie électrique et de télécommunication aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada*, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 90 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat et à son addenda joints audit sommaire;
- 5° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de distribution d'énergie électrique souterraine en faveur d'*Hydro-Québec*, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et à son addenda joints à ce même sommaire;
- 6° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer et à transmettre à *Hydro-Québec* tous avis écrits prévus à l'offre d'achat;
- 7° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des dépendances, conditionnellement à cette acquisition.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0442

Acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 665 892 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-230

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 598,4 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire ACQ1665892.DGN joint au sommaire décisionnel;
- 2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et de réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition de gré à gré ou par expropriation;
- 3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'un terrain vacant, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 892, dudit cadastre, d'une superficie approximative de 598,4 mètres carrés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0443

Entente de règlement relative à l'agrandissement du *Centre de foires* - DG2019-052 (CT-DG2019-052)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement intervenue entre la partie demanderesse et la Ville de Québec, concernant le dossier C.S. 200-17-021537-154 et toute autre réclamation en lien avec l'agrandissement du *Centre de foires*;
- 2° d'autoriser paiement de 11 000 000 \$, toutes taxes incluses, par chèque ou virement à l'ordre de *BCF en fidéicommiss*, en guise de règlement du capital, des retenues contractuelles, des intérêts, de l'indemnité additionnelle et des frais, conditionnellement à l'obtention des quittances finales nécessaires à la libération des retenues contractuelles;

3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2019-0444

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout de cinq nouveaux feux de circulation, R.A.V.Q. 1245, et dépôt du projet de règlement - [TM2019-213](#)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un *Règlement de l'Agglomération sur la circulation et le stationnement* afin d'y ajouter cinq nouveaux feux de circulation dans les arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Beauport et des Rivières. Ces feux de circulation se situent aux intersections suivantes :

- 1° boulevard de l'Auvergne / rue des Saulois;
- 2° boulevard Pierre-Bertrand / rue du Grand-Pic;
- 3° avenue Chauveau / boulevard Chauveau Ouest / autoroute Henri-IV, bretelles direction sud;
- 4° chemin Sainte-Foy / rue de Belmont;
- 5° avenue Royale / terminus RTC Chutes-Montmorency / Accès privé 2577, avenue Royale (McDonald's).

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0445

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du Réseau structurant de transport en commun de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1297, et dépôt du projet de règlement - [DE2019-250](#)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'immeubles construits ou non construits, de propriété superficielles, de servitudes, de droits de passage et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du *Réseau structurant de transport en commun* de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et

techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquittement des frais nécessaires aux acquisitions susmentionnées.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0446

Création de la fiche PTI 1932058-A - Appropriation d'un montant à même le fonds général de l'agglomération - DE2019-250

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de créer la fiche PTI 1932058-A *Acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga* afin d'y inscrire une réalisation de 26 300 000 \$ en 2020;

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2019-0447

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1, R.A.V.Q. 1290 - TM2019-218

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1, R.A.V.Q. 1290*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 37.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad